

Comité bulletin municipal

Réunion du 12 octobre 2023

Compte-rendu

Présents :

Jacqueline Tranchant (membre du club #JMLacrece/relectrice bulletin municipal), Gérard Raud (membre du club #JMLacrece/relecteur bulletin municipal) Bruno Hecquard (membre du club #JMLacrece), Michèle Martin (membre du club #JMLacrece), Yannick Maillou (adjoint à la maire chargé de la communication et de la participation citoyenne), Sophie Favriou (adjointe à la maire chargée de l'économie, agriculture, commerce et artisanat, budget, finances et prospective), Isabelle Guinfolleau (responsable communication).

Rappel et avancement des points de la réunion du 4 février 2022

Aspects techniques

- Conservation de la mise en page et du rubricage actuel
- Veiller à la lisibilité des textes
- Conservation du format 8 pages (hors suppléments)

Distribution

Problème récurrent de délais de distribution en raison d'une équipe non stabilisée à ce jour

Remédiations proposées :

- Anticipation maximale du bouclage pour tenir compte des délais d'impression, pour un début de distribution la dernière semaine du mois (variable en fonction du calendrier et des jours fériés)
 - Déposer le mensuel chez les commerçants qui le souhaitent pour qu'il soit diffusé à des non-créchois
 - Continuer l'envoi numérique aux professionnels (350 contacts)
 - Continuer de clôturer le mensuel vers le 20 du mois pour une distribution avant le 10 (si plus tôt tant mieux), et continuer de diffuser les événements au moins jusqu'au 10 du mois suivant
- ➔ Pas de nouvelle solution pour améliorer la distribution à ce jour
- ➔ Envoi par courrier à quelques personnes qui ne le recevaient jamais (env. 15)

Contenu

Participation citoyenne

- Créer un groupe d'habitants contributeurs → article dans le bulletin de mars 2022 : 0 retour

Mise en valeur des actions du CMJ

- Rubrique récurrente faite par le CMJ → non réalisable (trop de contraintes pour les jeunes)
- Mention spéciale CMJ pour les articles

Agenda

- Inventaire exhaustif des événements associatifs

→ IntraMuros, croisé avec tableau du service vie associative

Associations

- Inciter davantage les associations à faire des bilans de leurs activités pour publication dans le Mensuel

→ peu de retour des manifestations associatives

Autre

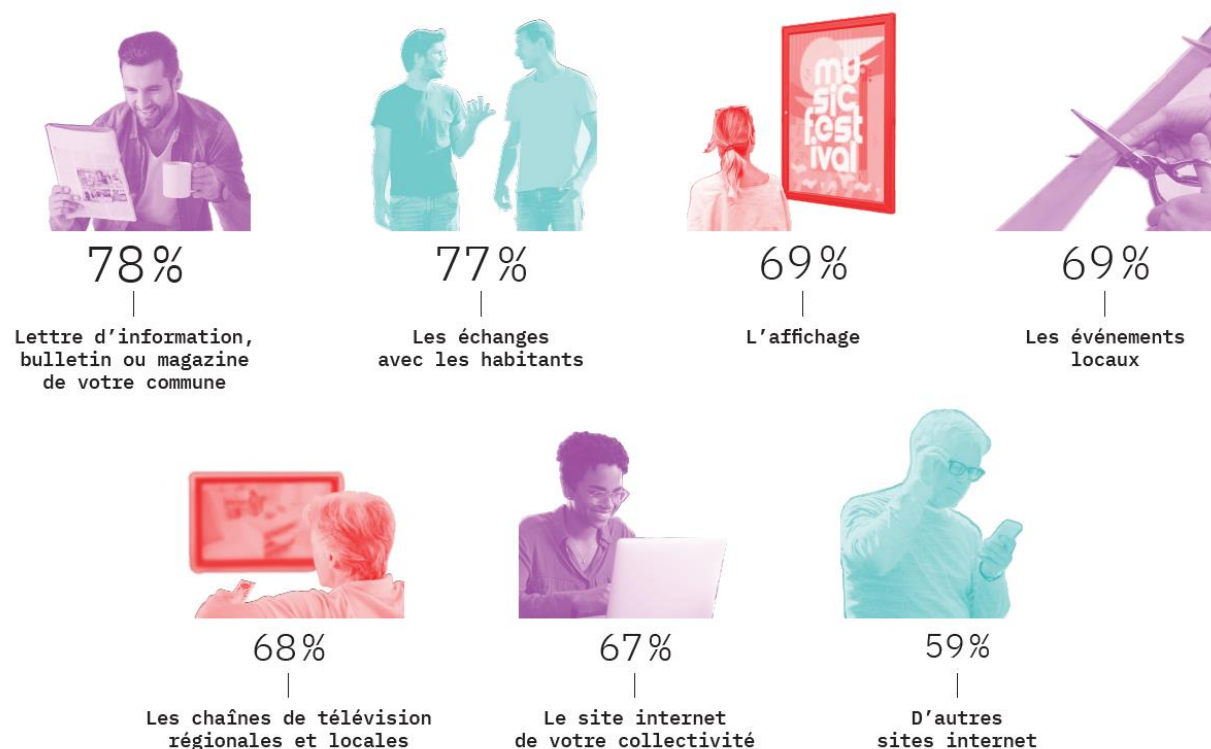
- Changer le logo de la commune

Depuis quelques mois, le magazine a été harmonisé avec les couleurs et la typographie de la nouvelle charte graphique. Le rubricage et la mise en page n'a pas bougé.

Les moyens d'information locale

Baromètre Epiceum de la communication locale 2022

Les principaux supports utilisés pour s'informer sur la vie locale



La question du jour : quel format pour le magazine municipal ?

Le Mensuel aujourd'hui

- 11 numéros par an
- 8 pages
- Impression à 3200 exemplaires
- Distribué en boîte à lettres par des agents municipaux, entreprise de réinsertion...
- Disponible en format numérique sur le site internet
- Envoyé en format numérique aux entreprises Crèchoises

Les objectifs du Mensuel

- Maintenir le lien et la proximité avec les habitants
- Informer les habitants de la vie locale → distribution en boîte à lettre
- Promouvoir les événements pour les habitants des communes voisines → dépôt dans les Ville de La Crèche

commerces ?

Coût par numéro (3200 exemplaires)

Magazine → 8 pages A4+ : 650 € TTC

Programme cinéma → Dépliant 3 volets : 323 € TTC

Encartage → 80 € / jour / agent (4 agents)

Soit au total : 1300 € TTC / n° ou 14 300 € TTC / an

Proposition faite au comité

Intégrer le programme du cinéma et les encarts associatifs dans le magazine.

Coût prévisionnel par numéro

- 16 pages A4+ (format actuel) : 1240 € TTC
- 32 pages A5 : 1287 € TTC

Les membres ont consulté plusieurs exemples de chemins de fer et de magazines d'autres collectivités.

L'objectif d'insérer le programme du cinéma et les encarts associatifs à l'intérieur du bulletin en format A5 est de pouvoir déposer le magazine dans les commerces de la commune et lieux de passage (halles, cinéma...), via des présentoirs.

Le nombre de pages maximum serait de 32 pages, mais avec possibilité de réduire à 28, en fonction de l'actualité.

Le comité a ensuite été invité à exposer les avantages et inconvénients que pourrait représenter, selon eux, la migration vers un format A5.

Avantages d'un format A5

- Dynamique
- Mise à disposition de la culture pour tous (si dépôt dans les commerces)
- Plus facile à lire
- Rubricage récurrent : 1 page/thème
- Aspect magazine : consultation tout au long du mois
- Moins de risques de le jeter car l'agenda et le programme du cinéma sont à l'intérieur
- 4^{ème} de couverture plus attractive. Ex : affiche spectacle

- Mise en boîte à lettres plus facile

Inconvénients d'un format A5

- Manque de visibilité
- Moins attractif visuellement
- Trop petit
- Un nombre de pages trop important peu rebuter à le lire
- Risque d'amalgame avec le Niort en poche

Autres remarques relatives au magazine actuel

- Trop d'articles relatent des événements qui ont déjà eu lieu, au lieu de parler de ce qui va se passer
→ proposition de faire une page « Retour sur » avec seulement des photos-légendes des événements passés.
- Trop de texte
- Qualité du papier importante
- Titre à revoir
- Moins de prospectus dans les boîtes à lettres → meilleure visibilité du magazine
- Faire davantage de prospective sur les projets de la municipalité → quel est le but de telle action ?/que voulez-vous faire ?/sur quoi travaillez-vous actuellement ?

Conclusion

Suite à ces échanges, le comité s'est positionné favorablement pour faire évoluer le magazine municipal vers un format A5, notamment pour faciliter le dépôt chez les commerçants et permettre aux non-créchois de bénéficier de l'information.

Le service communication va travailler sur un chiffrage plus pointu, en 28 et 32 pages.

Le comité sera invité à se réunir de nouveau à diverses reprises courant 2024, notamment pour travailler sur une charte éditoriale et un chemin de fer.

Sortie prévisionnelle du nouveau format : rentrée 2024.

Élément nouveau novembre 2023 : point non évoqué en comité

Un autre format a été évoqué et plus apprécié que le format A5 par les personnes interrogées (élus et agents) : 25 x 21 cm.

La nouvelle maquette devrait donc plutôt tendre vers ce format.

N'hésitez pas à faire vos remarques à ce sujet.